

**DEUXIÈME ASSEMBLÉE PLENIÈRE DU  
RÉSEAU MONDIAL DE JUSTICE ÉLECTORALE  
TERMES DE RÉFÉRENCE**

**LUNDI 3 DÉCEMBRE**

**SESSION I.  
Bilan et réalisations du RMJE**

- **Date :** lundi 3 décembre 2018
- **Heure :** 10h 30 à 11h 30
- **Lieu :** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.

**Objectif :** Examiner les avancées et les changements intervenus depuis la Première Assemblée plénière et les accords résultant de la réunion du Comité Scientifique.

**Format :** Forum général

**Participants :**

- Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (Présidence)
- Cour constitutionnelle de Corée (Vice-présidence)
- Tribunal Électoral d’Afrique du sud (Vice-présidence)
- Tribunal Électoral Supérieur (TSE) de la République Dominicaine (Vice-présidence)





## TERMES DE RÉFÉRENCE

Le Réseau Mondial de Justice Electorale (RMJE) est apparu comme une réponse à certains des défis qui concernent le plus les cours constitutionnelles et les tribunaux électoraux dans les démocraties contemporaines, depuis une perspective comparative de la protection efficace des droits politiques et électoraux des citoyens et des systèmes de représentation.

Son objectif est de dynamiser la gouvernance démocratique mondiale par la délibération, la conception et la recommandation de stratégies dans une perspective juridictionnelle aux niveaux national, régional et mondial.

Tout au long de la première année de sa constitution, le RMJE a offert un espace de réflexion spécialisée et transversale sur les principaux dilemmes normatifs, théoriques et pratiques auxquels sont aujourd'hui confrontés les organes chargés de garantir et de faire respecter la justice électorale et l'Etat de droit en matière démocratique, créant un espace inclusif et représentatif.

Les membres ont échangé des expériences, des meilleures pratiques, des avis consultatifs et des jugements à travers plus de 85 documents qui ont été partagés à travers la Plateforme<sup>1</sup>, dans les domaines thématiques suivants :

- La désaffection démocratique
- Les élections
- Le financement politique des élections
- Les médias et l'utilisation des nouvelles technologies
- Participation politique égale

Ainsi, le RMJE promeut l'exercice du multilatéralisme afin d'améliorer la qualité des démocraties et des processus électoraux de diverses manières, en protégeant les droits politiques des citoyens et en renforçant la qualité du débat démocratique.

<sup>1</sup> Contrairement à d'autres associations et organisations qui se concentrent sur la promotion de la démocratie, ce réseau est composé des autorités chargées d'assurer la justice électorale. De même, l'objectif est de combiner l'analyse académique avec l'analyse constitutionnelle, avec une approche de politique publique afin que les recommandations non contraignantes qui en découlent puissent être mises en œuvre par les institutions qui intègrent le Réseau.





## **Plénière 1 : Justice électorale universelle et égalitaire**

- **Date :** lundi 3 décembre 2018
- **Heure :** 11h 30 à 12h 30
- **Lieu:** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format :** Table ronde plénière. Chaque intervenant disposera d'un temps de parole de 10 minutes.

**Objectif :** Analyser les mécanismes de protection des droits politiques et électoraux et l'accès des citoyens à la justice électorale.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

Les droits liés à la participation politique et publique jouent un rôle fondamental dans la promotion de l'État de droit, la promotion des droits de l'homme et le renforcement de la démocratie. Parmi les obstacles à la réalisation d'une participation politique et publique équitable et universelle, garantissant ainsi le plein exercice des droits politiques et électoraux des citoyens, on retiendra notamment les suivants : la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, le sexe, la religion, les opinions politiques ou le handicap.

Conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>2</sup>, les États parties ont l'obligation de garantir le droit de chacun de : a) participer à la direction des affaires publiques ; b) voter et être élu lors d'élections périodiques et honnêtes au suffrage universel égal et secret et au scrutin secret garantissant la libre expression de la volonté des électeurs ; et c) avoir un accès égal aux fonctions publiques dans leur pays. Il dispose également que toutes les personnes sont égales devant les cours et tribunaux et ont droit à un procès équitable et public devant un tribunal compétent, indépendant et impartial établi par la loi.

Ainsi, un système de justice électorale efficace et effectif est un élément clé pour assurer le plein accès aux droits civils et politiques des citoyens et le développement de processus démocratiques libres, équitables et véritables. L'orientation institutionnelle des systèmes électoraux démocratiques a trouvé dans la justice électorale un protagoniste incontestable pour le traitement des multiples conflits qui peuvent être générés par les divergences politiques (Orozco Henríquez, Ayoub et Ellis, 2013). Les conflits électoraux n'impliquent pas seulement des résultats électoraux et, par conséquent, la continuité ou l'alternance au sein du gouvernement, mais aussi, et en premier lieu, le plein accès aux droits civils et politiques des citoyens.

<sup>2</sup> HCDH | Pacte international relatif aux droits civils et politiques. (2018). Disponible sur <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



Pour ce faire, il est également essentiel de veiller à ce que tous les groupes de population aient accès à une protection effective de leurs droits politiques et électoraux. Il reste aujourd'hui encore des défis à relever pour assurer la représentation politique des femmes ou pour éliminer la violence politique fondée sur le sexe. De même, les groupes de population tels que les peuples et communautés autochtones, les personnes handicapées, les jeunes, entre autres, présentent des particularités qui doivent être prises en compte dans la conception de la justice électorale.

Des espaces comme le RMJE nous permettent d'élaborer et d'interpréter des documents et des manuels essentiels à la justice électorale et à la démocratie telles que les textes suivants :

- La liste de contrôle sur l'Etat de Droit, adoptée par la Commission de Venise lors de sa 106ème session plénière (Venise, mars 2016) ;
- Le Code de bonne conduite en matière électorale adopté par la Commission de Venise à sa 52e session (Venise, octobre 2002) ;
- Le Guide des normes internationales en matière de justice électorale de l'IFES, **GUARDE** ; et
- Documents de l'OSCE, y compris le Document de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de 1990 et l'Étude sur le Mécanisme de Règlement des Conflits Électoraux : Vers un système de suivi des normes pour le règlement des différends électoraux (Varsovie, 2000).





## Séances de groupes de travail

### **Salle A. Mécanismes d'inclusion des minorités politiques (candidats non partisans, systèmes normatifs autochtones, personnes handicapées)**

- **Date** : lundi 3 décembre 2018
- **Heure** : 13h 30 à 15h 30
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format** : Il y aura trois interventions de 7 minutes pour orienter la discussion, puis le modérateur encouragera la discussion entre les participants.

**Objectif** : Établir les avancées et les défis auxquels sont confrontées les autorités compétentes en matière électorale au regard des mesures positives prises en direction des groupes vulnérables.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de 1992 reconnaissent et protègent les droits des personnes appartenant à des minorités (Droits des minorités : Normes internationales et directives pour leur application, 2010).

Il n'existe actuellement aucun instrument international qui définisse précisément quels groupes constituent des minorités, mais l'article 1er de la déclaration de 1992 fait référence au fait que :

*“Les États protégeront l'existence et l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse et linguistique des minorités sur leurs territoires respectifs et favoriseront les conditions nécessaires à la promotion de cette identité.”*

Bien qu'il existe des instruments nationaux et internationaux qui reconnaissent l'existence et la protection de ces minorités politiques, le grand obstacle à leur application effective dans la plupart des cas est la reconnaissance des revendications de ces groupes, qui est un préalable à leur participation effective à la vie publique (Protsyk, 2010).

Le travail de la justice constitutionnelle pour parvenir à cette reconnaissance est essentiel, car il permet d'appliquer ces mécanismes d'inclusion, de la méthode la plus courante, comme peut être celle des sièges réservés (Slovénie, Roumanie, Croatie), jusqu'à





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



d'autres options comme l'exemption du seuil électoral pour l'accès au parlement (Pologne, Hongrie), ou encore les nominations et quotas dans les candidatures.

**Questions ou approches pour la discussion**

1. Quelles sont la portée et les coûts de l'action positive ? Dans quels cas la différence de traitement judiciaire des groupes exclus de votre pays a-t-elle conduit à une réduction des inégalités ?
2. Comment promouvoir la représentation des différents groupes de population au sein des partis politiques ?
3. Les progrès réalisés sur cette question reflètent-ils un accès équitable à la fonction publique ?





## **Salle B. Participation politique dans une optique d'équité entre les sexes**

- **Date :** lundi 3 décembre 2018
- **Heure :** 13h 30 à 15h 30
- **Lieu:** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format :** Il y aura trois interventions de 7 minutes pour orienter la discussion, puis le modérateur encouragera la discussion entre les participants.

**Objectif :** La perspective de genre en tant que nouveau point de vue répond aux changements sociaux et culturels de notre temps. Cependant, bien que la société soit en constante évolution, les lois et les institutions restent souvent inertes et ancrées dans le passé. En ce sens, les défis et l'application de la représentation des sexes par les autorités électorales doivent être connus sous l'angle d'une perspective comparative.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

“L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font désormais partie intégrante du programme international politique et de développement et sont considérées comme un élément essentiel des progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ", peut-on lire au début du préambule du Plan d'action pour les parlements sensibles à la question du genre approuvé en 2012 par l'Union interparlementaire. Les Objectifs de Développement Durable (SDD), base de l'Agenda 2030 des Nations Unies, incluent « l'égalité des genres » dans l'objectif 5, ce qui indique que la question de la participation politique des genres reste un défi actuel et qu'il y a encore beaucoup à faire.

Le nombre de femmes occupant des fonctions exécutives et parlementaires a stagné dans le monde entier et n'a connu que des améliorations marginales depuis 2015 ; en juin 2017, 23,3% seulement des parlementaires étaient des femmes, une légère augmentation si l'on considère qu'en 1995, ce pourcentage était de 11,3% ; au niveau Secrétariat / Ministère, il est inférieur ; seulement 18,3% des postes sont occupés par des femmes (ONU Femmes, 2017).

Bien que les progrès soient constants mais marginaux, ils sont souvent rendus plus difficiles par d'autres variables, comme la violence politique sexiste. Une enquête menée en 2017 par l'Union Interparlementaire auprès de 123 femmes de 45 pays européens (81 femmes parlementaires et 42 membres du personnel) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe montre que le sexisme, l'abus de pouvoir et la violence politique contre les femmes existent dans tous les parlements des Etats membres. 85,2% des femmes parlementaires ont répondu qu'elles avaient été victimes de violence psychologique, tandis que 40,5% du personnel féminin ont répondu qu'elles avaient été victimes de harcèlement sexuel au travail.





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



Pour assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique et publique, comme indiqué dans la cible 5.4 des ODD, l'égalité d'accès des femmes à la justice, les dispositions constitutionnelles sur l'égalité et les tribunaux impartiaux qui annulent les lois et règlements discriminatoires doivent être en place (Raday, sans date).

**Questions ou approches pour la discussion**

1. Existe-t-il des mécanismes pour accroître la participation effective des femmes à la vie politique aux niveaux local, national et international ?
2. Comment promouvoir l'équité dans le leadership au sein des partis politiques ?
3. Les autorités disposent-elles de protocoles visant à prévenir la violence sexiste pendant les processus électoraux ?
4. Quels sont les défis auxquels sont confrontées les démocraties d'aujourd'hui pour promouvoir une plus grande participation des femmes dans la sphère publique ?





## **Plénière 2 : Protection des principes démocratiques dans le cadre des élections : une perspective mondiale comparative : judiciarisation ou autres mécanismes de règlement des conflits ?**

- **Date** : lundi 3 décembre 2018
- **Heure** : 15h 45 à 16h 45
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format** : Table ronde plénière. Chaque intervenant disposera d'un temps de parole de 10 minutes.

**Objectif** : Introduction générale du sujet, ses implications dans les processus électoraux et ses effets sur la désaffection démocratique. Les différents modèles de résolution des conflits électoraux seront analysés.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

Les valeurs de liberté et de respect des droits de l'homme et le principe d'élections périodiques et authentiques par le biais du suffrage universel sont des éléments essentiels de la démocratie. En retour, la démocratie fournit l'environnement naturel pour la protection et la réalisation effective des droits de l'homme. Ces valeurs ont été incorporées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>3</sup> et ont été précisés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>4</sup> qui consacre une multitude de droits politiques et de libertés civiles sur lesquels reposent des démocraties importantes.

D'autre part l'intégrité électorale désigne les élections fondées sur les principes démocratiques du suffrage universel et de l'égalité politique, caractérisées par une préparation et une gestion équitable et transparente tout au long du cycle électoral.

Par conséquent, l'intégrité électorale est un élément essentiel d'une élection libre, juste et fiable, inhérent aux principes de la démocratie et du système représentatif de gouvernement, dans lequel des questions telles que la transparence, la responsabilité et l'exactitude dans l'administration d'une élection sont examinées conjointement avec la conduite éthique des élections et les systèmes de contrôle d'intégrité.

De même, l'intégrité électorale est conçue comme faisant partie du processus électoral au cours duquel les problèmes d'intégrité et certaines des solutions pour y remédier sont

<sup>3</sup> [https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>



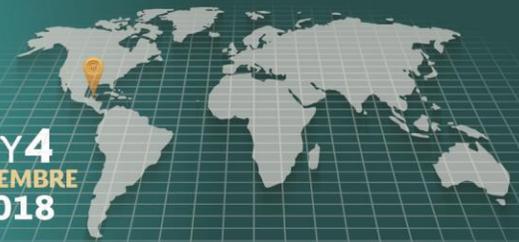


**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



examinés. Les principales sous-catégories dans ce domaine qui traitent de ces questions sont :

- a) Intégrité dans l'administration électorale ;
- b) Intégrité dans la participation ;
- c) Surveillance de l'intégrité de l'élection ; et
- d) Mise en œuvre de la loi sur l'intégrité électorale.

Pour IDEA International, la justice électorale englobe tous les moyens et mécanismes pour assurer la régularité des processus électoraux et la défense des droits électoraux. Les mécanismes de la justice électorale comprennent à la fois les moyens de prévention des conflits électoraux et les mécanismes formels de leur résolution par des voies institutionnelles et même informelles, comme c'est le cas pour les moyens alternatifs de résolution des conflits électoraux. Tous les régimes démocratiques doivent envisager des mécanismes pour prévenir ou éviter l'apparition de conflits, ainsi que pour les traiter et les résoudre lorsqu'ils surviennent dans le plein respect de l'état de droit (Orozco Henríquez, 1998).

Sur la base de ces concepts, le RMJE nous permettra de savoir, d'un point de vue comparatif, si les processus électoraux de tous les pays ont du mal à se considérer démocratiques et à respecter les normes internationales minimales qui existent pour la tenue d'élections libres et fiables. En ce sens, il est nécessaire d'en mesurer la qualité à travers la perception des experts, afin de répondre à la question de savoir pourquoi l'intégrité électorale est importante pour la légitimité, l'activisme civique, la représentativité, la sécurité et le processus de démocratisation.





## Séances de groupes de travail

### **Salle A. Succès et légitimité des élections : une perspective internationale**

- **Date** : lundi 3 décembre 2018
- **Heure** : 17h 00 à 19h 00
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo
- **Format** : Chaque participant disposera de 15 minutes pour sa présentation, suivie d'une séance de questions et réponses de 55 minutes.

### TERMES DE RÉFÉRENCE

Le groupe de travail présentera l'expérience comparative et les meilleures pratiques dans deux domaines clés liés entre eux. Tout d'abord, nous discuterons de l'importance d'organes impartiaux et indépendants chargés d'organiser les élections et de résoudre les conflits électoraux ; en particulier, quelles sont les caractéristiques les plus importantes de tout organe électoral couronné de succès. C'est ici qu'International IDEA présentera, pour discussion et commentaires des participants, une proposition d'indicateurs globaux d'accès à la justice électorale. Le deuxième thème est transversal et fait référence aux défis externes qui conditionnent le succès et la légitimité des élections ; par exemple, le financement politique, les élections contestées, les campagnes médiatiques et la suppression des votes.

### Intervenants par ordre alphabétique :

- Hugo Concha, Chercheur à l'Institut de Recherches Juridiques – UNAM
- Thomas Hicks, Membre de la Commission d'Assistance Électorale des États-Unis
- Johann Kriegler, Juge à la retraite de la Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud
- Jesús Orozco Henríquez, Membre de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme et chercheur à l'Institut de Recherches Juridiques - UNAM
- Ellen Weintraub, Membre de la Commission Électorale Fédérale Américaine
- Miguel Angel Lara Otaola (Coordinateur), Directeur du Bureau sous-régional pour le Mexique et l'Amérique centrale – International IDEA





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



**La metodología est la suivante :**

- Le panel se déroulera sur une durée de deux heures.
- Le Dr Orozco et le Dr Concha disposeront ensemble de 20 minutes (10 minutes chacun) pour présenter un projet conjoint de la part de International IDEA. Ce projet consiste en la création d'un indice d'évaluation de la qualité des institutions électorales/de la justice électorale/de la protection des droits politiques dans le monde.
- Les autres membres du panel auront chacun 15 minutes pour faire leur exposé.
- Le reste du temps sera consacré aux questions et aux discussions avec les participants. L'un des objectifs est d'obtenir le plus de feedback possible sur nos indicateurs de justice électorale.





## **Salle B. Bonnes pratiques en matière de réformes électorales**

- **Date** : lundi 3 décembre 2018
- **Heure** : 17h 00 à 19h 00
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format** : Il y aura trois interventions de 7 minutes pour orienter la discussion, puis le modérateur encouragera la discussion entre les participants.

**Objectif** : Les pratiques électorales internationales sont très contrastées, compte tenu des différences entre le système électoral et le système des partis politiques. Cependant, il est évident qu'il existe des valeurs communes qui renforcent l'aspiration à la consolidation démocratique. En ce sens, il s'agit de connaître, d'un point de vue comparatif, les réformes électorales qui ont été menées sous différentes latitudes avec l'objectif de trouver les meilleures pratiques.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

Une réforme électorale repose sur l'idée qu'aucune élection n'est parfaite et que tous les pays peuvent améliorer leurs pratiques (Ruthrauff, 2017). Parmi les mécanismes dont peuvent émerger de bonnes pratiques susceptibles d'influencer un processus de réforme électorale figurent les missions d'observation, qu'elles soient menées par une organisation internationale ou par des organisations de la société civile, l'examen des réformes électorales par des organes consultatifs internationaux tels que la Commission de Venise, des projets spécifiques promus par des organes intergouvernementaux tels que les Nations Unies ou l'Union européenne et l'assistance permanente d'organes internationaux spécialisés en démocratie et élections tels que International IDEA et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES, pour son acronyme en anglais).

L'action de ces mécanismes peut se faire isolément ou conjointement, mais elle doit toujours être encadrée par les instruments universels et régionaux qui défendent les principes démocratiques et la protection des droits politiques et électoraux, et par les organes consultatifs et juridictionnels qui contrôlent et, dans les autres cas, sanctionnent le respect du contenu des instruments par les Etats membres.

Dans son avis CDL (2013)004 sur la législation électorale au Mexique, la Commission de Venise a recommandé de reconsidérer l'interdiction de réélection des parlementaires, notamment parce que d'autres démocraties ont évité d'introduire un tel principe dans leur constitution et/ou leur législation électorale.





Par l'intermédiaire des missions d'observation électorale de l'Union européenne au Liban en 2005 et 2009, un certain nombre de bonnes pratiques ont été recommandées en vue d'améliorer le processus électoral dans le pays, dont certaines ont été incluses dans les réformes électorales de 2008 et 2017, telles que la création d'un nouveau système proportionnel, le vote à l'étranger et le secret accru du vote.

En 2017, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle loi électorale au Pakistan, habilitant la Commission électorale à fonctionner de manière indépendante, améliorant les mécanismes d'inscription des électeurs, le règlement des différends électoraux, le financement politique et l'inclusion des femmes et des personnes handicapées dans le processus électoral, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux recommandations des organisations internationales comme IFES qui travaille depuis 2009 étroitement avec l'organisme électoral de gestion du pays (IFES, 2017).

### **Questions ou approches pour la discussion**

1. Les réformes électorales sont-elles le produit de la méfiance des citoyens ? Ou sont-elles nécessaires pour renforcer les autorités électorales ?
2. Comment les autorités électorales peuvent-elles collaborer à l'élaboration et à la rédaction des réformes électorales ?
3. Les réformes électorales sont-elles le produit du contexte politique et social dans lequel elles s'inscrivent ? Ou sont-elles le produit de la méfiance des citoyens à l'égard des autorités électorales ?
4. Comment les autorités électorales gèrent-elles la mise en œuvre des réformes électorales ?
5. Quelles mesures les autorités électorales ont-elles prises en matière de transparence et de responsabilité ?
6. Y a-t-il une surrèglementation des pouvoirs des autorités électorales ?





## **Salle C. Modèles pour le règlement des différends électoraux et la protection efficace des droits**

- **Date** : lundi 3 décembre 2018
- **Heure** : 17h 00 à 19h 00
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format** : Il y aura trois interventions de 7 minutes pour orienter la discussion, puis le modérateur encouragera la discussion entre les participants.

**Objectif** : Connaître, d'un point de vue comparatif, les défis auxquels sont confrontées les démocraties contemporaines en ce qui concerne leurs modèles de résolution des conflits électoraux. Analyser les avantages et les inconvénients de chacun d'eux, en tenant compte de l'évolution historique et de la tradition juridique de chaque pays.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

La Fondation internationale pour les systèmes électoraux mentionne sept normes, émanant du droit mondialement reconnu de participer au gouvernement et d'assurer ce droit fondamental à la participation, qui renforce le traitement équitable des contestations électorales. Ces normes sont les suivantes :

1. Le droit à un recours en cas de différends et de contestations électorales ;
2. Un régime clairement défini de normes et de procédures électorales ;
3. Un arbitre impartial et informé ;
4. Un système qui rend des décisions judiciaires ;
5. Établir le poids de la preuve et les normes de preuve ;
6. Disponibilité de recours efficaces et significatifs ; et
7. Éducation efficace des intervenants.

Les modèles de règlement des conflits électoraux devraient respecter ces normes, quel que soit l'arrangement institutionnel dont ils sont issus. Conformément à la classification du Manuel international IDEA sur la justice électorale, qui utilise la nature de l'organe auquel la décision finale sur la contestation est attribuée comme critère de classification pour les modèles de règlement des différends électoraux, on peut distinguer quatre modèles existants :

- 1) Organe législatif (assemblée législative ou autre assemblée politique)
- 2) Organe judiciaire
  - a) Tribunaux ordinaires de l'ordre judiciaire
  - b) Cours ou conseils constitutionnels
  - c) Tribunaux administratifs





- d) Tribunaux électoraux spécialisés
- 3) Organe d'administration des élections doté de pouvoirs juridictionnels ; et
- 4) Les organes *ad hoc* créés avec la participation de la communauté internationale ou en tant que solution institutionnelle interne pour un processus électoral spécifique.

Dans cette session, les différents modèles de résolution des conflits électoraux seront analysés selon une perspective comparative.

### **Questions ou approches pour la discussion**

1. Quelles méthodologies et quels instruments internationaux permettent aux États de faire face à la manipulation des élections face à l'émergence d'une démocratie autoritaire ?
2. Comment les autorités électorales font-elles face aux défis émergents dans leurs procédures, initiatives et perspectives pour un règlement efficace des conflits électoraux ?
3. Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les arbitres électoraux pour résoudre les conflits électoraux dans le contexte démocratique actuel ?
4. Comment assurer l'interconnectivité des normes internationales dans l'administration de la justice au niveau local ?





## MARDI 4 DÉCEMBRE

### Plénière 3 : Révolution numérique et processus électoraux

- **Date** : mardi 4 décembre 2018
- **Heure** : 09h 00 à 10h 00
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format** : Forum général

**Objectif** : Présenter l'impact que les nouvelles technologies ont eu sur les processus électoraux, du point de vue de la justice électorale, ainsi que les défis que les autorités et les citoyens en général ont dû relever.

### TERMES DE RÉFÉRENCE

Les nouvelles technologies réforment la politique et, en particulier, les élections. L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux ont modifié la forme traditionnelle d'interaction entre les institutions et les citoyens, de sorte que les institutions doivent adapter à la fois leur fonctionnement et leur cadre juridique pour évoluer au même rythme que la transformation technologique, et trouver ainsi les moyens de communication propres à favoriser la démocratie et orienter leurs efforts pour assurer le bon déroulement du processus électoral.

Selon les données du *Digital Global Overview 2017*, la moitié de la population mondiale utilise désormais Internet et le nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux a augmenté de plus de 20% au cours des 12 derniers mois. Il y a actuellement 2,7 milliards d'"utilisateurs actifs sur les réseaux sociaux".

En ce sens, les partis politiques et les candidats utilisent les réseaux sociaux pour atteindre les électeurs, mobiliser des partisans, recueillir des fonds et communiquer leurs politiques. Les électeurs utilisent les réseaux sociaux pour s'impliquer dans des campagnes, des politiciens, d'autres électeurs sur des questions liées aux élections, c'est-à-dire pour élargir le débat public.

Une telle activité multidirectionnelle peut renforcer l'intégrité et la transparence des processus électoraux et enrichir la démocratie. Mais les réseaux sociaux sont également utilisés pour désinformer ou informer de manière inappropriée. De telles actions peuvent ou non affecter les résultats des élections et miner la confiance dans l'intégrité des processus





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



démocratiques. Pour cette raison, il est nécessaire de discuter des répercussions possibles des réseaux sociaux sur le processus électoral.

C'est pourquoi la gouvernance de l'Internet est l'un des grands défis des démocraties contemporaines, de même que le développement de mécanismes pour mesurer ses effets sur les démocraties. Un autre problème est la dissolution entre les sphères publique et privée, qui, en période de campagne électorale, peut revêtir une importance particulière.

Ses effets sur la démocratie ne pourraient pas être compris aujourd'hui sans l'utilisation des technologies de l'information dans les élections, surtout lorsque les messages des candidats commencent à faire la différence entre les électeurs et qu'un marché électoral est créé. Ainsi, la propagande dirigée manipulant le *Big Data* change de plus en plus, l'opération publicitaire non seulement des produits commerciaux, mais des campagnes électorales et de la communication politico-électorale. A cela s'ajoute l'absence de frontières sur le web, et des règles claires adaptées à ces nouvelles réalités : " réalités du XXIe siècle, règles du XXe siècle ".<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Une première tentative visant à réglementer le contenu des messages envoyés sur Internet a été adoptée en 2002 (voir la McCain-Feingold *campaign finance act*), qui exige la validation des messages par les candidats aux élections fédérales aux États-Unis. Avec cette signature, ils sont censés être responsables de son contenu. Mais il serait impossible que le contenu de cette loi aille au-delà de la vie privée qui règne sur Facebook. N'importe quel candidat pourrait être faussement accusé la veille des élections sans qu'il soit possible d'alléguer que cette note tristement célèbre a réduit le nombre de votes lors du vote final. Il n'y a que quelques propositions (très peu écoutées par les sociétés Internet) pour les obliger à conserver au moins un recueil de tous les messages de campagne ; Daniel Kreiss; New York Times du 8 septembre; Turrow, Joseph et al, "Americans roundly reject tailored political advertising" Working Paper, Univeristy of Pennsylvania, 2012.





## Séances de groupes de travail

### Salle A. Usage des réseaux sociaux, liberté d'expression et équité dans les processus électoraux

- **Date :** mardi 4 décembre 2018
- **Heure :** 10h 15 à 12h 15
- **Lieu :** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format :** Il y aura trois interventions de 7 minutes pour orienter la discussion, puis le modérateur encouragera la discussion entre les participants.

**Objectif :** Identifier, comprendre et débattre de l'état des lieux et des bonnes pratiques sur les réseaux sociaux, l'innovation et les espaces numériques en matière de protection des droits politiques et électoraux.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Mexique et le Centre régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RBLAC) ont conçu le processus d'analyse, de discussion et d'échange d'expériences sur la question de l'utilisation des réseaux sociaux, les implications et l'évaluation en matière de protection des droits politiques et électoraux.

Dans un contexte où l'on parle de démocratie numérique et où l'innovation technologique imprègne constamment la manière de faire de la politique, de faire campagne, de voter et de compter, il est important d'être à l'avant-garde de ces avancées, mais surtout de pouvoir comprendre ces innovations à la lumière de nos propres systèmes, de pouvoir influencer leur adaptation et modernisation, tout en pensant en termes plus efficaces et transparents.

A cette fin, la Plateforme virtuelle du RMJE est un espace où des débats virtuels doivent être organisés pour analyser les problèmes, les bonnes pratiques et l'état actuel du sujet. Il convient d'encourager un dialogue pragmatique, sans s'engager dans des réflexions théoriques, pour se concentrer sur les défis régionaux et les innovations mondiales adoptées pour promouvoir un meilleur accès à la justice électorale. Le groupe de travail reprendra la discussion et intégrera les contributions des pays présents. De cette façon, des lignes de travail fortes seront générées avec les innovations et la discussion du réseau, qui peuvent être adoptées par ses membres.

Au cours de cette session, il y aura un examen des principales tendances en matière d'innovation dans le domaine de la justice électorale. Ainsi seront présentés des éléments pertinents qui donneront lieu à un échange d'idées et de bonnes pratiques entre les





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral

---

**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



participants, sur la base d'une dynamique mondiale du café (world café méthode) qui opposera différentes alternatives pour faire face aux défis mondiaux en la matière. Sur la base des travaux réalisés, un rapport sera préparé pour être partagé dans les conclusions de l'Assemblée générale, en cherchant à motiver l'adoption des lignes de travail que les membres du RMJE auront définies





## **Salle B. Utilisation des technologies pour l'accès à la justice et pour l'interaction et la participation citoyenne**

- **Date :** mardi 4 décembre 2018
- **Heure :** 10h 15 à 12h 15 heures
- **Lieu :** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format :** Il y aura trois interventions de 7 minutes pour orienter la discussion, puis le modérateur encouragera la discussion entre les Participants.

**Objectif :** L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du fonctionnement des institutions du système judiciaire dépend des objectifs par lesquels elles sont mises en œuvre. L'objectif est d'identifier, d'un point de vue comparatif, les bonnes pratiques afin d'améliorer et d'apporter des éléments aux débats sur le sujet.

### **TERMES DE RÉFÉRENCE**

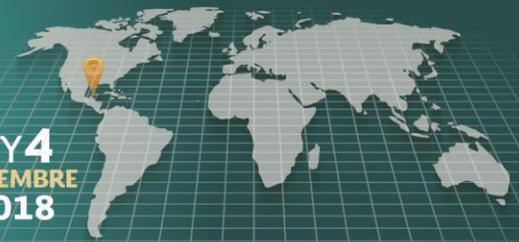
Le principe juridique connu sous le nom de " justice ouverte " est compris comme un précepte qui guide la tâche juridictionnelle, et qui contient de ce fait plusieurs règles matérielles qu'un organe juridictionnel doit suivre. Parmi ces règles, il convient de noter que les procédures juridictionnelles se déroulent et que les décisions sont prises en audience publique, que les preuves sont communiquées publiquement aux personnes présentes au tribunal et que rien ne devrait être fait pour décourager la communication exacte et équitable des procédures judiciaires, y compris par les médias ; en bref, la justice doit être rendue et doit être vue pour être menée à bien (Bosland et Gill, 2014).

A un moment critique pour le système judiciaire, où la confiance des citoyens envers ce dernier est à son plus bas niveau (comme le montre le *Latinobarómetro 2018*, dans lequel seulement 24% des personnes interrogées lui font confiance) et où un peu plus du tiers de la population européenne considère, en termes d'indépendance des tribunaux et juges dans leur pays, comme « mauvaise » (*Perceived independence of the national justice systems in the EU among the general public*, 2017).

L'utilisation des technologies d'accès à la justice joue un rôle essentiel, car elle constitue un lien entre le concept susmentionné de « justice ouverte » et l'environnement dans lequel les citoyens peuvent accéder à la justice, participer et interagir avec les organes juridictionnels, renforçant ainsi la citoyenneté et la confiance dans leur travail institutionnel.

Le pouvoir judiciaire doit trouver un équilibre en adoptant l'utilisation des nouvelles technologies, comme les réseaux sociaux, pour obtenir un dialogue direct avec la collectivité,





tout en préservant les aspects fondamentaux de la primauté du droit, de l'équité et de l'impartialité judiciaire (Warren, 2014).

**Questions ou approches pour la discussion**

1. Quels progrès ont été réalisés dans l'utilisation de la technologie pour l'accès à la justice ?
2. Pensez-vous que les nouvelles technologies ont encouragé la participation citoyenne ?
3. Comment analyser les réseaux sociaux du point de vue de la réglementation par opposition à la liberté d'expression ?
4. Comment protéger les données personnelles des citoyens contre les nouvelles stratégies des campagnes politiques sur les réseaux sociaux ?
5. Quel est le rôle des réseaux sociaux et la diffusion de la désinformation dans la justice électorale face à l'émergence de nouveaux acteurs et environnements ?





## Mécanismes de résolution des conflits électoraux face à la conjoncture mondiale : un résumé des expériences partagées

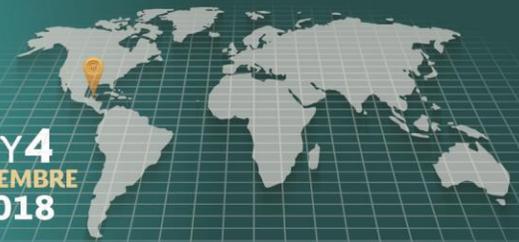
- **Date :** mardi 4 décembre 2018
- **Heure :** 12h 15 à 13h 00
- **Lieu :** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format:** Le format est une conférence dans laquelle les préoccupations des participants de la Deuxième Assemblée Plénière seront rassemblées, en lien avec les mécanismes de résolution des conflits électoraux face à la conjoncture mondiale.

**Termes de référence** : Effectuer une analyse des expériences des pays dans le domaine du règlement des conflits.

### LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉSIDENTIE DE LA TABLE RONDE

- La Présidence de la Table ronde sera composée de trois personnes, qui feront une intervention initiale de **5 minutes** chacune, au cours de laquelle seront présentées les principales préoccupations recueillies de manière préliminaire auprès des participants.
- Après les interventions initiales, la parole sera donnée aux participants pendant **20 minutes**, qui enregistreront leur participation au début pour présenter leurs réflexions sur ce qui a été exposé et partager leurs expériences dans leur pays. Deux types de participation seront appliqués selon l'ordre des inscrits (à main levée et avec carte jaune).
- Une dernière intervention de **3 minutes** sera effectuée par chacun des membres de la Présidence de la Table ronde, synthétisant les préoccupations présentées en guise de conclusion.





## Compte rendu des séances de travail de la Deuxième Assemblée Plénière

- **Date :** mardi 4 décembre 2018
- **Heure :** 14h 00 à 15h 30
- **Lieu :** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format :** Forum général

**Objectif :** Chaque coordinateur des séances de travail partagera avec tous les membres les conclusions de chaque séance de travail.

**Description :** Le coordinateur présentera les conclusions dans un délai maximum de 7 minutes. Par la suite, un espace de 2 minutes maximum par participant sera ouvert pour des commentaires supplémentaires.





## **Plénière 4. Assemblée Générale du RMJE et résolutions**

- **Date :** mardi 4 décembre 2018
- **Heure :** 15h 30 à 17h 00
- **Lieu :** Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.
- **Format :** Plénière

**Termes de référence :** Au cours de cette session, les règles de fonctionnement seront adoptées, les mécanismes de travail seront proposés et un consensus sera atteint sur le thème central du Réseau Mondial, lequel doit pouvoir fédérer tous ses membres en incluant leurs préoccupations les plus actuelles.

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de la réunion du comité scientifique
- Présentation de la Plateforme du Réseau mondial pour la justice électorale
- Proposition thématique pour la prochaine réunion
- Révision et ratification des statuts
- Examen et approbation des accords de la Deuxième Assemblée plénière du Réseau Mondial de Justice Electorale.
- Autres points





## **SEANCE PRIVEE : COMITÉ SCIENTIFIQUE DU RMJE**

- **Date** : mardi 4 décembre 2018
- **Heure** : 17h 45 – 19h 30
- **Lieu** : Hôtel Presidente InterContinental, Cancún, Quintana Roo.

**Participants** : Présidence, Vice-présidences et membres du Comité Scientifique du RMJE

**Termes de référence** : Pour donner suite aux discussions de la Deuxième Assemblée Plénière, le Comité Scientifique se réunira à huis clos pour discuter des domaines d'opportunité et des thèmes centraux qui guideront le travail du Réseau Mondial de Justice Electorale vers sa troisième Assemblée Plénière qui aura lieu en 2019.

### **Ordre du jour**

- Élaborer un plan de travail pour 2019, y compris la possibilité d'organiser des forums et des publications.
- Établir des méthodes de travail pour les réunions suivantes.
- Analyser la pertinence des axes thématiques, tels qu'ils ont été examinés lors de la Deuxième Assemblée.
- Discuter des idées pour améliorer l'expérience et la participation des membres de la plateforme d'échange numérique.
- Identifier les domaines à améliorer et proposer des solutions/alternatives possibles.





## BIBLIOGRAPHIE

Bosland, J. and Gill, J. (2014). *The principle of open justice and the judicial duty to give public reasons*. [pdf] Melbourne: Melbourne University Law Review. Disponible en: [https://law.unimelb.edu.au/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0010/1586989/382BoslandandGill2.pdf](https://law.unimelb.edu.au/__data/assets/pdf_file/0010/1586989/382BoslandandGill2.pdf) [Vu le 20 Nov. 2018].

Droits des minorités : normes internationales et indications pour leur mise en œuvre. (2010). [pdf] Nations Unies. Disponible sur : [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MinorityRights\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MinorityRights_fr.pdf) [Vu le 20 Nov. 2018].

IFES. (2017). *Pakistan's National Assembly Passes New Election Bill* | IFES. [en ligne] Disponible en: <https://www.ifes.org/news/pakistans-national-assembly-passes-new-election-bill> [Vu le 20 Nov. 2018].

ONU Femmes. (2018). *Leadership et participation à la vie politique : quelques faits et chiffres*. [en ligne] Disponible sur: <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures> [Vu le 20 Nov. 2018].

Orozco Henríquez, J. (1998). *Justicia electoral y resolución de conflictos*. [pdf] Ciudad de México: Editorial del Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación. Disponible sur : <https://tecnologias-educativas.te.gob.mx/RevistaElectoral/content/pdf/a-1998-02-11-039.pdf> [Vu le 21 Nov. 2018].

Orozco Hernández, J., Ayoub, A. and Ellis, A. (2013). *Justicia Electoral: El Manual de IDEA Internacional*. 1st ed. Ciudad de México.

Perceived independence of the national justice systems in the EU among the general public. (2017). [pdf] European Commission. Disponible sur : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/7157d65e-a036-11e8-99ee-01aa75ed71a1> [Vu le 20 Nov. 2018].

Plan d'action pour des parlements sensibles au genre. (2017). [pdf] Union Interparlementaire. Disponible sur : <http://archive.ipu.org/pdf/publications/action-gender-f.pdf> [Vu le 20 Nov. 2018].

Protsyk, O. (2010). *La représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement*. [pdf] Mexico: UIP y PNUD. Disponible sur : <http://archive.ipu.org/splz-f/Chiapas10/overview.pdf> [Vu le 20 Nov. 2018].





**SEGUNDA ASAMBLEA PLENARIA**  
de la Red Mundial de Justicia Electoral  
**SECOND PLENARY ASSEMBLY**  
of the Global Network on Electoral Justice

**3Y4**  
**DICIEMBRE**  
**2018**



Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements en Europe. (2018). [pdf] Inter-Parliamentary Union. Disponible sur : <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2018-10/sexisme-harcelement-et-violence-legard-des-femmes-dans-les-parlements-deurope> [Vu le 20 Nov. 2018].

Raday, F. (n.d.). *Women's Access to Justice*. [pdf] Disponible sur: <https://www.ohchr.org/documents/HRBodies/CEDAW/AccessstoJustice/Ms.FrancesRaday.pdf> [Vu le 20 Nov. 2018].

Ruthrauff, H. (2017). *The electoral reforms in three association countries of the Eastern Neighbourhood - Ukraine, Georgia and Moldova and their impact on political developments in these countries*. [pdf] Disponible sur : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/603850/EXPO\\_STU\(2017\)603850\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/603850/EXPO_STU(2017)603850_EN.pdf) [Vu le 20 Nov. 2018].

Warren, M. (2014). *Open Justice in the Technological Age*. [pdf] Melbourne: Monash University Law Review. Disponible en: <http://classic.austlii.edu.au/au/journals/MonashULawRw/2014/5.html> [Vu le 20 Nov. 2018].

